

## Entre les soussignés :

la société **Elycoop**, SCOP SA à capital variable, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 429 851 637 00034, code NAF 7022Z, dont le siège social est situé Pôle Pixel Bâtiment B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne, représentée par son Directeur Général Sam BLAKAJ

d'une part,  
et **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**, demeurant **\$(membre.adresse\_postale)**, **\$(né/née)** le **\$(membre.date\_naissance)** à **\$(membre.ville\_naissance)** **\$(membre.pays\_naissance)**, n° sécurité sociale : **\$(membre.numero\_securite\_sociale) \$(membre.cle\_numero\_securite\_sociale)**, et de nationalité **\$(membre.nationalite)**

d'autre part,

Il est préalablement rappelé que la société **Elycoop** est une Coopérative d'activités et d'Emploi. Elle a pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques d'entrepreneurs physiques. Cela constitue un cadre économique, juridique et social permettant l'exercice volontaire d'activités individuelles en commun afin d'en mutualiser et d'en fiabiliser la gestion. Cela offre une alternative à l'entreprise individuelle en proposant aux créateurs d'activités économiques, au-delà d'un accompagnement à la création et au développement, la possibilité de pérenniser leur emploi par le principe coopératif.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** a la possibilité de devenir **\$(entrepreneur-salarié associé /entrepreneure-salariée associée)** en lien avec la loi ESS n°2014-856 du 31 juillet 2014 et ses décrets **\$(il/Elle)** devra, si **\$(il /elle)** souhaite rester dans la coopérative, présenter sa candidature au sociétariat au plus tard avant le troisième anniversaire de son entrée dans Elycoop.

Le présent contrat d'appui au projet d'entreprise est conclu d'un commun accord et de manière réfléchi entre **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** qui s'inscrit dans un projet de création et de développement de sa propre activité, et la société **Elycoop** dont l'objet même est de l'accompagner de manière régulière et de lui fournir un cadre juridique adapté.

Le présent Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise est conclu en conformité avec les articles 20 et 21 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique et le décret n° 2005-505 du 19 mai 2005.

Il est expressément précisé entre la société Elycoop et **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** que la conclusion, la vie et la rupture du présent contrat devront s'analyser à la lumière de ce préambule. L'ensemble des articles du présent contrat et leur rédaction résultent de la volonté des parties de s'insérer dans le cadre de ce préambule.

### Article 1 – Objet du contrat

Le présent contrat d'appui a pour objet de fournir par tous les moyens dont dispose **Elycoop** une aide particulière et continue à **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** qui s'engage à suivre un programme de préparation à la création et à la gestion de son activité économique de **\$(activite.description)**. Il s'agit de permettre à **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** de tester la viabilité de son projet et de se former au métier d'entrepreneur.

### Article 2 – Modalités du contrat

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** dispose, pour mener à bien son projet d'activité, du pouvoir d'engager la société Elycoop avec les délégations suivantes :

- prospecter et démarcher la clientèle de son activité sous couvert du numéro de SIRET d'**Elycoop** ;
- engager de dépenses nécessaires à l'exercice de l'activité (petit matériel, déplacements, et frais liés aux déplacements) dans la limite des possibilités financières dégagées par son activité ;
- réalisation des produits/prestations de services vendus.

Aucune décision ayant un impact financier ou juridique ne peut être prise par **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** sans accord préalable d'Elycoop (voir ci-dessus).

### Article 3 – Durée du contrat et modalités de renouvellement

Le présent contrat prend effet le **\$(contrat.date\_debut)** ; il est conclu pour une durée de **\$(contrat.duree)** , soit jusqu'au **\$(contrat.date\_fin)** et est renouvelable au maximum deux fois, par écrit.

En l'absence d'information de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** concernant les souhaits de renouvellement du contrat un mois avant l'échéance du présent contrat ou de son avenant de prolongation **Elycoop** mettra fin au contrat en cours à sa date d'échéance, en réalisant un solde de tout compte dans les conditions de l'article 4 en mettant en place une rémunération à laquelle seront assujetties des cotisations sociales conformément à la législation

Le présent contrat d'appui sera modifié au moment où l'activité de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** satisfait aux critères d'une activité économique. Soit **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** décide en accord avec **Elycoop** de signer un Contrat d'Entrepreneure Salariée Associée (CESA) ; soit il pourra, être rompu à cette occasion, dans les conditions de l'article 4, en vue d'une création d'entreprise ex-nihilo par **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** en toute indépendance de la société **Elycoop**.

### Article 4 – Rupture de contrat

Le présent contrat peut être rompu à l'initiative d'**Elycoop**, de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**, ou d'un commun accord, moyennant un délai de préavis de 3 mois.

Dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des parties ne respecterait pas ses engagements, le contrat pourra être rompu sans préavis.

En cas de rupture du présent contrat, quel qu'en soit l'auteur :

**Elycoop** détermine le solde du compte analytique auquel est affecté **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**, dans un délai raisonnable de 3 mois à compter de la date de rupture du présent contrat, cela afin de déterminer sa situation en fonction de l'état des créances et des dettes de son compte analytique,

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à racheter les immobilisations comptabilisées dans le compte analytique de son activité, à leur valeur nette comptable (prix d'achat moins amortissements déjà financés par l'activité),

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à racheter le stock comptabilisé dans le compte analytique de ses activités à sa valeur comptable, sur la base d'un inventaire précis faisant état du stock à la date de la rupture du présent contrat.

Le solde du compte analytique est calculé en fonction des créances effectivement encaissées et une fois payées les charges directement et exclusivement liées à son activité, la contribution mentionnée à l'article 7 du présent contrat, au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

- ✓ En cas de solde positif, une rémunération est envisagée ;
- ✓ En cas de solde négatif, les sommes dues par **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** feront l'objet d'un remboursement de sa part dans un délai d'un mois, à compter de la réception du solde analytique du compte auquel **\$(il/elle)** est **\$(affecté/affectée)**.

A l'issue du contrat, **Elycoop** délivre à **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** un reçu pour solde de tout compte, ainsi que l'état définitif du compte de ses activités.

### Article 5 – Engagement d'Elycoop

**Elycoop** s'engage à proposer un programme de préparation à la création d'activité et à la gestion d'une activité économique de 20 heures collectives minimum (selon programme détaillé) et un accompagnement individualisé de 10 heures minimum.

**Elycoop** s'engage à fournir à **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** les accès pour la rédaction des pièces (devis, factures, notes de frais...) et le suivi de ses comptes en ligne.

**Elycoop** s'engage à respecter une totale confidentialité sur les informations concernant l'activité de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**.

Les obligations contractées dans ce cadre par Elycoop sont des obligations de moyens et d'accompagnement de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** et non de résultat. Elycoop s'engage à fournir l'appui et les conseils décrits au présent contrat et avec les diligences normalement requises, sans pouvoir garantir à **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** la réussite de son projet d'activité, ce qui est expressément reconnu et accepté par **\$(ce/cette) \$(dernier/dernière)**.

### Article 6 – Engagement de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à suivre le programme de formation et d'accompagnement individuel proposé par **Elycoop**.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à remettre dans les meilleurs délais, et au minimum une fois par mois, à **Elycoop**, tous les documents officiels, comptables, contractuels et commerciaux.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à rembourser **Elycoop** des éventuels dommages financiers consécutifs des engagements pris par **\$(lui-même/elle-même)** à l'égard des tiers (clients, fournisseurs, administrations, etc.).

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à mentionner sur les factures, notes de commande, documents publicitaires ainsi que sur toutes correspondances et tous récépissés concernant son activité et signés par **\$(lui/elle)** ou en son nom et plus généralement sur ses papiers d'affaire qu'**\$(il/elle)** bénéficie d'un contrat d'appui pour la création ou la reprise d'une activité économique.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à mentionner également sur ces documents la dénomination sociale, le lieu du siège social et le numéro d'identification d'**Elycoop**, ainsi que le terme du contrat.

Si, pour mener à bien le projet d'entreprise, des déplacements sont effectués avec un véhicule personnel, **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à faire modifier le contrat d'assurances du véhicule en usage "Affaires – Déplacements professionnels" et à transmettre à Elycoop copie de l'attestation d'assurance.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à communiquer à l'entreprise sa police d'assurance sur simple demande. **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à demeurer assurée pendant toute la durée du présent contrat de travail, à payer régulièrement les primes, et à en justifier à toute époque auprès de l'entreprise. En cas d'accident, **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** devra se conformer aux dispositions prévues par la loi et par sa police d'assurance, de telle sorte que d'aucune manière et à aucun moment la responsabilité de la Coopérative puisse se trouver engagée. **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'oblige à informer la coopérative et la compagnie d'assurance dans les 48 heures de l'accident par lettre recommandée.

Au cas où **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** ferait l'objet d'une suspension de permis de conduire, **\$(il/elle)** en informera la coopérative sans délai et indiquera la durée et, le cas échéant, les modalités de cette suspension. Si cette suspension de permis empêchait **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** d'assurer sa mission dans la coopérative ce contrat pourrait être suspendu pour la durée de cette suspension.

Dès que son activité satisfait aux critères d'une activité économique habituelle et régulière, et si une immatriculation est requise par la nature de l'activité,

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à procéder aux formalités d'immatriculation de son entreprise.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'oblige à informer Elycoop de tout fait ou modification dans sa situation personnelle et/ou professionnelle qui pourrait avoir une incidence sur le fonctionnement et/ou le devenir de son activité au sein d'Elycoop.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à respecter la réglementation interne en vigueur à Elycoop, notamment en termes d'hygiène et de sécurité. En application de l'article L.412-8 (14°) du code de la sécurité sociale, les mesures de protection contre les accidents et les maladies professionnelles (sous réserve du versement d'une rémunération assujettie à cotisations) ont été étendues aux bénéficiaires des contrats CAPE.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à développer l'activité décrite sur l'engagement d'assurance. Et en cas de changement **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à en informer la coopérative.

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage, dans le cadre de la mise en œuvre de son activité et notamment dans ses démarches commerciales, à respecter la législation sur la protection des données personnelles prévues au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Accès au règlement : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

**\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** s'engage à s'informer sur les modes de fonctionnement et les informations de la coopérative via nos supports informatiques destinés à cet effet : le canal Mattermost, un wiki (wikilycoop.fr), nos newsletters régulières, les informations par voie de mail de l'équipe support.

### Article 7 – Contribution coopérative

**La contribution de la coopérative sert entre autre, à mutualiser les coûts de l'accompagnement. Elle est proportionnelle à la marge brute générée par chacun.**

La Marge Brute est égale au Chiffre d'Affaires duquel sont déduits les achats d'approvisionnements et les frais de missions refacturés. Les frais de missions refacturés correspondent exclusivement aux frais de déplacement, de bouche et d'hôtel refacturés au client.

Un minimum de 60 € par mois de fonctionnement sera versé par **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)** en contrat CAPE dès la 1<sup>ère</sup> facturation ou à défaut dès le 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>ème</sup> mois suivant la date d'effectivité de ce premier contrat CAPE.

Le calcul du pourcentage appliqué sur la marge brute est réalisé par tranches : (*détail sur l'annexe 2 du présent contrat*)

- 1<sup>ère</sup> tranche jusqu'à 35 487 €: 12%
- 2<sup>ème</sup> tranche de 35 488 € jusqu'à 63 897 €: 10%
- A partir de 63 898 €: 1%

**Les modalités de calcul de la contribution coopérative sont susceptibles d'être modifiées chaque année par décision de l'Assemblée Générale**

Ces modifications s'imposeront annuellement ou entraîneront la nullité du contrat en cas de refus de **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**.

### Article 8 – Rémunération

Dans l'hypothèse où les recettes de l'activité sont supérieures aux coûts engendrés par celle-ci, une rémunération sera versée à **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**. Cette rémunération est calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes facturé après déduction des coûts de l'activité définis comme suit :

- contribution coopérative (coût mutuel d'accompagnement Article 7) ;
- achats de matériels, de sous-traitance et de consommables ;
- achats de services extérieurs (locations, documentations, commercialisations, télécommunications, etc.) ;
- frais de déplacements calculés selon le kilométrage effectué et le barème fiscal en vigueur ;
- tous autres frais professionnels liés directement au projet d'activité ;
- cotisations sociales patronales et salariales de sécurité sociale, d'assurance chômage, de prévoyance, de services de santé au travail et toutes cotisations sociales ou fiscales assises sur les salaires, selon les taux de cotisations des salariés non cadre.

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

**Article 9 – Statut social de \${membre.prenom} \${membre.nom}**

La conclusion de ce contrat d'appui ne modifie en rien le statut social de **\${membre.prenom} \${membre.nom}** qui continuera de bénéficier, le cas échéant, des dispositions en vigueur relatives aux salariés à temps partiel, aux travailleurs privés d'emploi, aux personnes relevant des dispositifs d'insertion.

**Article 10 – Publicité du contrat**

La conclusion du présent contrat d'appui, ses éventuels renouvellements et avenants ainsi qu'une rupture anticipée feront l'objet d'une information auprès de l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Rhône (Urssaf) et de Pôle Emploi. Ces organismes seront également informés de la rupture anticipée du présent contrat.

**Article 11 – Données personnelles**

Pour la mise en œuvre de ce contrat CAPE, nous récoltons vos données personnelles en vue de gérer votre dossier administratif et social. **\${membre.prenom} \${membre.nom}** accepte que ces informations soient utilisées par **Elycoop**, qui s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre légal du contrat, des règles législatives en vigueur en matière de conservation.

En cas de rupture du contrat **\${membre.prenom} \${membre.nom}** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de limitation et de suppression des informations qui le concernent conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Pour l'exercer, **\${membre.prenom} \${membre.nom}** peut s'adresser à [donneespersonnelles@elycoop.fr](mailto:donneespersonnelles@elycoop.fr)  
Accès au règlement : <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

Fait en deux exemplaires à Villeurbanne, le \${contrat.date\_signature}

**Pour la société Elycoop**  
Sam BLAKAJ

**\${membre.prenom} \${membre.nom}**

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - [contact@elycoop.fr](mailto:contact@elycoop.fr) - [www.elycoop.fr](http://www.elycoop.fr) - 04 72 81 95 84 📄

## Annexe 1 au Contrat d'appui au projet d'entreprise

Programme des formations collectives : voir programme

Entretiens individuels : dates à fixer suivant les besoins et l'avancée du projet, au minimum un entretien tous les deux mois.

**Mentions obligatoires sur vos documents de communication et conventions :**

**Carte de visite** : pas d'obligation

**Flyer - Plaquette - Site internet :**

Activité de la société coopérative Elycoop (SCOP SA à capital variable)

(Siège social) : Pôle Pixel – Bât. B – 26 rue Emile Decorps – 69100 Villeurbanne

SIREN 429 851 637 - NAF 7022Z - 429 851 637 RCS Lyon

**Devis – Conventions - Factures**

***\${membre.prenom} \${membre.nom}*** est titulaire d'un CAPE auprès de la société coopérative Elycoop du ***\${contrat.date\_debut}*** au ***\${contrat.date\_fin}***.

(siège social) : Pôle Pixel – Bât. B – 26 rue Emile Decorps – 69100 Villeurbanne SIREN : 429 851 637 - NAF 7022Z - 429 851 637 RCS Lyon

**Site web d'Elycoop**

Une fiche profil visible en public, référencée au nom de ***\${membre.prenom} \${membre.nom}***. Elle permet un espace vitrine pour les autres entrepreneurs de la coopérative et des clients potentiels.

Rappel de l'adresse : <https://www.elycoop.fr/>


Site Je crée dans ma région


La création d'un compte donne accès à aux fiches de l'APCE (informations métiers).

Adresse du site : <https://jecreedansmregion.fr/>

Et bien sûr, suivre Elycoop sur les réseaux sociaux

 Facebook Elycoop

 @Elycoop\_CAE

 elycoop

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📍

## Annexe 2 au Contrat d'appui au projet d'entreprise

L'assemblée générale, réunie en sa forme ordinaire le 3 décembre 2024, confirme, conformément à l'article 20 des statuts :

- Les 9 services mutualisés mis en œuvre pour l'accompagnement individuel et collectif tels que présenté dans l'annexe 2 « Carte des services mutualisés 2025 » **et financés par la contribution coopérative.**
- **Le 10<sup>ème</sup> service mutualisé accompagnement à la transition écologique est financé** par des dépenses de développements et non par la contribution coopérative : cf. décision de l'assemblée générale du 29/06/2023)
- Les modalités de calcul de la contribution coopérative versée à la CAE par chaque activité, en solo ou en collectif, avec un contrat CAPE ou ESA, pour l'exercice 2025 de la manière suivante :

### Définition de la marge brute hors taxe d'une activité économique :

La marge brute correspond à la différence entre le chiffre d'affaires hors taxe (facturé à la clientèle) et les frais d'approvisionnement hors taxe.

- **Sont considérés comme approvisionnement** : les achats de marchandises (destinées à être revendues en l'état) ; les matières premières (entrant dans la confection du produit vendu) ; les achats de sous-traitance (à condition que celle-ci soit incluse dans la prestation vendue).
- **Ne sont pas considérés comme approvisionnement** : tous les autres achats (petit matériel, fournitures administratives, documentation,...), les services (frais de téléphonie, d'internet,...), les frais de déplacement et de mission (non refacturés au client ou cliente), l'amortissement du matériel.

### Calcul de la mutualisation pour les activités en solo

La contribution au financement des services mutualisés est calculée par un pourcentage appliqué par tranches de marge brute HT réalisée sur une année civile.

Tranche	Taux	Base plancher	Base plafond
Tranche 1	12%	1€	35 487 €
Tranche 2	10%	35 488 €	63 897 €
Tranche 3	1%	63 898 €	-

Pour les nouveaux entrepreneurs, ce calcul s'applique à partir du 1<sup>er</sup> euro facturé ou à partir du 7<sup>ème</sup> mois de présence dans la coopérative (à partir de la date de signature du CAPE).

Le montant de mutualisation due se réalise en prenant en compte un montant minimum comptabilisé chaque mois :

- 140 € par mois pour les entrepreneurs salariés associés
- 60 € par mois pour les entrepreneurs cape

L'application des minimas mensuels se réalise sur la base de la marge brute lissée sur une année complète.

Pour les nouvelles personnes intégrant Elycoop en contrat CAPE développant une activité dans Elycoop, ce minimum de 60€ par mois s'applique à partir du 7<sup>e</sup> mois de présence dans la coopérative (à partir de la date de signature du CAPE).

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄

## Calcul de la mutualisation pour les activités en groupe d'entrepreneurs :

La contribution au financement des services mutualisés est calculée par un pourcentage appliqué par tranches de marge brute HT réalisée sur une année civile.

Tranche	Taux	Base plancher	Base plafond
Tranche 1	12%	1€	70 974 €
Tranche 2	10%	70 975 €	127 794 €
Tranche 3	1%	127 795 €	-

Le montant de mutualisation due se réalise en prenant en compte un montant minimum comptabilisé chaque mois :

- 280 € par mois pour les entrepreneurs salariés associés
- 120 € par mois pour les entrepreneurs cape

L'application des minima mensuels se réalise sur la base de la marge brute lissée sur une année complète.

Pour les nouveaux groupes d'entrepreneurs intégrant Elycoop en contrat CAPE développant une activité dans Elycoop, ce minimum de 120€ par mois s'applique à partir du 7<sup>e</sup> mois de présence dans la coopérative (à partir de la date de signature du CAPE).

### Cas particulier des échanges internes

#### **Application de la contribution coopérative sur les échanges internes entre activités**

Définitions :

- Une "activité acheteuse" est l'activité faisant appel à une compétence interne
- Une "activité vendeuse" est l'activité apporteuse de la compétence

Origine de l'échange interne	Application contribution activité acheteuse	Application contribution activité vendeuse
Sous-traitance d'une affaire provenant d'un client extérieur	OUI <sup>(1)</sup>	OUI
Prestation de services entre activités d'Elycoop	NON	NON

(1) L'achat interne vient en diminution de la contribution

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄

**Application de la mutualisation sur les échanges internes entre la structure Elycoop et une activité**

Origine de l'échange interne	Application contribution entrepreneur fournisseur
Sous-traitance entre la structure Elycoop et une activité	OUI

**Le cas exceptionnel des subventions**

De manière marginale, quelques activités perçoivent des financements publics dénommés "subvention". Nous distinguons 2 types de "subvention publique" :

- Les "subventions" octroyées en contrepartie d'une "prestation de service" apportée par une activité (avec des objectifs de résultat) : ces subventions intègrent la marge brute HT et sont soumises aux taux appliqués par tranches tel que présentées ci-dessus (soit 12% - 10% et 1%)
- Les "subventions" pour aider une activité sans contrepartie de résultat (octroyées dans le cadre d'un concours par exemple) : il est appliqué un taux de 4% au montant de la subvention

Conclu entre **Elycoop** et **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**, à **Villeurbanne** le **\$(contrat.date\_signature)**

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📄

## Annexe 3 au Contrat d'appui au projet d'entreprise

<p><b>Accueil</b></p> <p><b>Faciliter ton orientation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'un accueil physique à Pixel.</li> <li>• Animation d'un accueil numérique pour la communauté Elycoop et ceux qui souhaitent nous rejoindre</li> <li>• Présentation de notre coopérative : réunions d'information collective (TOPP CAFE), rendez-vous diagnostic projet, journées portes ouvertes, rencontres partenaires dans les réseaux entrepreneuriat / ESS...</li> </ul> 	<p><b>Eco-responsabilité</b></p> <p><b>Faciliter la transition pour réduire ton empreinte carbone.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours entrepreneurs éco-responsable : sensibiliser et mettre en action sur les enjeux écologique : mobilité, numérique, achat responsable</li> <li>• GACTE : Groupe pour Agir et Construire notre Transition vers des offres Eco-responsables</li> <li>• Bilan carbone des activités tous les 2 ans pour mesurer nos évolutions</li> <li>• Des ressources : une newsletter pour rester informer et partager des actions concrètes ; un padlet pour partager des bons plan</li> </ul>  <p><b>• Et plus à venir en nous en donnant les moyens ...</b></p>
<p><b>Acc. individuel</b></p> <p><b>Faciliter l'entrepreneuriat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement, lors de rendez-vous individuel.</li> <li>• Utilisation de méthodes et d'outils sur les thèmes suivants : stratégie et action commerciale, pilotage d'activité, culture entrepreneuriale,</li> <li>• Explication du fonctionnement de la coopérative,</li> <li>• Evolution au fur et à mesure du parcours du test jusqu'au développement d'activité dans Elycoop ou en créant ton entreprise</li> </ul> 	<p><b>Acc. collectif</b></p> <p><b>Faciliter l'entrepreneuriat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et animation de temps collectifs pour faciliter l'entrepreneuriat et la coopération.</li> <li>• Organisation des temps de rencontres «business»</li> <li>• Animation de groupe métier ou projet spécifique</li> <li>• Accompagnement spécifique pour les dynamiques de groupes et la mise en place de référencement « commun »</li> </ul> 
<p><b>Acc. comptable et fiscal</b></p> <p><b>Faciliter ton activité et son suivi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'outils et de méthodes pour la saisie comptable.</li> <li>• Validation d'opérations et comptabilisation d'achats / ventes quel que soit le secteur d'activité.</li> <li>• Gestion des encaissements et décaissements (via louty)</li> <li>• Diffusion des données comptables en temps réel pour le pilotage de ton activité (via louty)</li> <li>• Déclarations fiscales (TVA, taxe sur les salaires,...) et veille législative</li> </ul> 	<p><b>Acc. social et RH</b></p> <p><b>Faciliter ton parcours et tes revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de contrats sécurisant : CAPE / ESA.</li> <li>• Gestion de dispositifs protecteurs (financement formation, Document Unique d'Evaluation des Risques, médecine du travail, mutuelle, union sociale).</li> <li>• Transformation de ton activité économique en rémunération : bulletin de paie, intéressement, participation.</li> <li>• Déclarations sociales (URSSAF, Union Sociale, Mutuelle,...) et veille législative.</li> </ul> 
<p><b>Acc. commercial et risque</b></p> <p><b>Faciliter la sécurisation de ton activité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de modèles de contrats commerciaux</li> <li>• Traitement et suivi des contrats commerciaux</li> <li>• Gestion des assurances contrat groupe Elycoop (responsabilité Civile Professionnelle)</li> <li>• Action d'appui commercial (appel d'offre, relances clients)</li> <li>• Gestion des référencements (Qualiopi, Agrément formation, Dispositif Local d'Accompagnement,...).</li> </ul> 	<p><b>Réseaux</b></p> <p><b>Faciliter tes rencontres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres ouvertes aux entrepreneurs : Co'hop (regroupement de CAE de la Métropole de Lyon), ag de l'ur SCOP Groupement d'Entreprises Villeurbannaises (GEVIL),...</li> <li>• Représentation politique d'Elycoop : fédération des CAE / Copéa / LOUTY / UR SCOP / CG SCOP / relations Politiques locales</li> </ul> 
<p><b>Acc. à la coopération</b></p> <p><b>Faciliter la gouvernance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la vie coopérative qui permet de contribuer, de participer et de faire vivre notre entreprise (un séminaire coopératif, des assemblées générales...).</li> <li>• Gestion de la vie de la société pour les associés (capital, statuts,...)</li> <li>• Accompagnement du parcours pour devenir associé.</li> </ul> 	<p><b>Outils partagés</b></p> <p><b>Faciliter le partage d'outils</b></p> <p>Mutualisation de moyens matériels et de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Louty,</li> <li>• Wiki, Mattermost, Newsletter</li> <li>• Page web personnalisable,</li> <li>• Partenariat avec La Cordée,</li> <li>• Partenariat avec le Relais Jacques Monod,</li> <li>• Vidéo-projecteur, copieur, salle de réunion, ...</li> </ul> 

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

## Annexe 4 au Contrat d'appui au projet d'entreprise

L'assemblée générale, réunie en sa forme ordinaire le 3 décembre 2024, confirme, conformément à l'article 20 des statuts, les modalités de calcul de la contribution coopérative additionnelle de l'organisme de formation versée à la CAE par chaque **activité de formation** avec un contrat CAPE ou ESA, pour l'exercice 2025 de la manière suivante :

**- la quote part suivante pour la répartition du financement des coûts directs des services additionnels de l'organisme de formation entre les membres de l'OF et les non-membres**

	% du total à financer
Part financée par les membres de l'OF	70%
Part financée par l'ensemble des membres d'Elycoop	30%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

**- Une application du financement de la part de 70% à tous les membres de l'organisme de formation :**

- Catégorie 1, les formateurs / formatrices de l'OF référencés QUALIOPI,
- Catégorie 2, les formateurs / formatrices de l'OF référencés QUALIOPI en sous-traitance exclusive,
- Catégorie 3 les formateurs / formatrices de l'OF en sous-traitance exclusive.

Cette application à tous les membres de l'OF repose sur un principe d'unité. L'OF est un bien commun entre tous les membres, les démarches de mise en place des services additionnels sur l'OF ont été initiées par l'ensemble des activités de la formation. Ainsi, il est important que chaque membre contribue à son financement.

**- Les modalités et les principes suivants pour le calcul de la répartition de la part de 70% financés par les membres de l'organisme de formation Elycoop :**

Modalités de calcul	Principes directeurs	Précisions
Une part fixe avec un forfait mensuel.	<b>Egalité</b> Le volume de marge brute réalisée par les activités est disparate. Cependant, chacun utilise le service de la même manière et par conséquent une partie doit être financée sur une base commune.	<b>Applicable à tous les membres de l'OF</b> Ce montant s'applique à partir du 7 <sup>e</sup> mois de présence.
Une réduction temporaire sur le forfait mensuel pour les nouveaux et nouvelles formatrices	<b>Solidarité</b> Notre CAE est un lieu d'accueil et de test pour les nouvelles activités. Par conséquent, nous adoptons un principe de soutien au démarrage des nouvelles activités de formation professionnelle qui nous rejoignent	Afin de faciliter le démarrage des activités au sein de l'OF, le montant du forfait mensuel est réduit pour une durée maximale de 6 mois. La date prise en compte est la date d'entrée dans l'OF (au 1 <sup>er</sup> jour du mois).  Si un membre change de sous-groupe (sous-traitance exclusive / Qualiopi Direct et sous-traitance qualiopi sous-traitance exclusive), il n'est pas possible de cumuler le soutien au démarrage au-delà de 6 mois de présence dans l'OF peu importe la catégorie.  Les membres référencés QUALIOPI (catégorie 1) payent le montant correspondant à l'utilisation individuel du logiciel métier (Dendreo), cette dépense relevant de l'usage individuel (et non du commun) est à la charge de chacun.
Une part variable avec un pourcentage de la marge brute réalisée en formation professionnelle, bilan compétences, VAE	<b>Équité</b> Le volume de marge brute réalisé par les activités est disparate. Notre clé de calcul intègre un principe d'équité en fonction du chiffre d'affaires réalisé.	<b>Applicable à tous les membres de l'OF</b>

Modalités de calcul	Principes directeurs	Précisions
---------------------	----------------------	------------

Un déclencheur de la part variable à partir de 6 000 euros de marge brute réalisé en formation, bilans de compétences, VAE	<b>Diversité</b> Notre coopérative comprend des formateurs et formatrices occasionnelles, qui réalisent peu de chiffre d'affaires en formation professionnelle. Le calcul s'appliquera à partir du moment où une activité développe plus de 6 000 euros par an.	<b>Applicable à tous les membres de l'OF</b>
Un droit d'intégration à 200 euros	<b>Reconnaissance</b> Les personnes intégrant l'OF sont redevables d'un droit d'intégration, versé au moment de l'entrée. Ce montant permet de contribuer à l'investissement passé réalisé par l'ensemble des membres de l'OF. C'est un droit à l'utilisation des outils et processus mis en place.	Les membres de l'OF en sous-traitance exclusive seront exonérés de ce droit d'entrée s'ils deviennent membre référencé QUALIOPI dès lors qu'ils auront contribué à hauteur du montant au moins égal au droit d'intégration.

**- Les paramètres suivants pour le calcul de la « contribution coopérative additionnelle de l'OF »**

Le calcul s'applique sur la marge brute des prestations de formation, VAE et BC réalisés sur une année civile, comme suit :

Marge brute hors taxe d'une activité économique :

- La marge brute correspond à la différence entre le chiffre d'affaires hors taxe (facturé à la clientèle) et les frais d'approvisionnement hors taxe.
- Sont considérés comme approvisionnement : les achats de marchandises (destinées à être revendues en l'état) ; les matières premières (entrant dans la confection du produit vendu) ; les achats de sous-traitance (à condition que celle-ci soit incluse dans la prestation vendue).
- Ne sont pas considérés comme approvisionnement : tous les autres achats (petit matériel, fournitures administratives, documentation ...), les services (frais de téléphonie, d'internet ...), les frais de déplacement et de mission (non refacturés au client ou cliente), l'amortissement du matériel.

**a. Pour le calcul de la part fixe (forfait mensuel) :**

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
	Membre de l'of référencé QUALIOPI	Membre de l'of référencé QUALIOPI sous traitance exclusive	Membre de l'of en sous-traitance exclusive
Forfait mensuel	60,00 € (dont 30€ Dendreo)	30,00 €	30,00 €
<b>Soutien au démarrage</b>	30,00 € maximum 6 mois	15,00 €	15,00 € / 15,00 €

**b. Pour le calcul de la part variable (% de la marge brute en formation professionnelle) :**

Sur la base d'une année civile, la marge brute provenant de prestation de formations, VAE et Bilan de Compétence en direct comme en sous-traitance est soumis à la contribution coopérative formation à partir de 6 000€ facturé.

	Contribution coopérative formation		
Sur la marge brute HT réalisée sur des prestations de formations professionnelles, BC et VAE	0%	1 €	5 999 €
	2%	6 000 €	Pas de plafond

**C. Pour le calcul des droits d'intégration :**

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
	Membre de l'of référencé QUALIOPI	Membre de l'of référencé QUALIOPI sous traitance exclusive	Membre de l'of en sous-traitance exclusive
Droit d'intégration	200,00 €	200,00 €	NON

Conclu entre **Elycoop** et **\$(membre.prenom) \$(membre.nom)**, à **Villeurbanne** le **\$(contrat.date\_signature)**

## Elycoop : engagement de l'entrepreneur

***L'entrepreneur s'engage, lors de la conclusion d'un CAPE ou d'un Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé (CESA), à respecter l'ensemble des règles ci- dessous. Il reconnaît avoir disposé des informations nécessaires à leur bonne compréhension.***

### 1 Engagement vis à vis des tiers

La coopérative est responsable vis à vis des tiers des agissements des entrepreneurs liés à elle par un contrat de travail ou un CAPE. L'entrepreneur s'engage à tout mettre en œuvre dans ses actes ou son comportement pour ne pas mettre en péril l'image ou la viabilité de la coopérative.

### 2 Image et propriété commerciale

L'entrepreneur apparaît vis à vis de ses clients sous son nom propre ou éventuellement sous un nom de marque dont il reste propriétaire. La clientèle et l'image commerciale développée par lui durant son activité au sein d'Elycoop restent sa propriété.

Il s'engage à utiliser le logo "Membre d'Elycoop" en toute bonne foi et pendant la période de sa présence à Elycoop.

A utiliser le format fourni par la coopérative et à ne pas le déformer.

A enlever ce logo de tous ses documents et à ne plus l'utiliser, dès lors qu'il aura quitté la coopérative, et ce, quels qu'en soient les motifs.

Il ne peut pas, sauf avis contraire, utiliser le nom d'Elycoop à des fins commerciales.

### 3 Contribution coopérative

Elle représente la participation de l'activité aux coûts de la structure administrative et d'accompagnement.

Elle est calculée par un pourcentage de la Marge Brute de l'activité. (Marge Brute = Chiffre d'Affaires, moins achats d'approvisionnements, moins frais refacturés). Elle est votée chaque année en assemblée générale. Les entrepreneurs en sont systématiquement informés.

### 4 Notes de frais

L'acceptation des notes de frais est soumise au respect strict de la législation. Les notes de frais risquant de générer une perte pour l'activité ne pourront pas être prises en compte et resteront en attente. Si à l'issue de l'année comptable les comptes de l'activité ne permettent pas de les financer elles seront définitivement perdues.

### 5 Trésorerie

Les sommes dues à l'entrepreneur au titre de son activité en fin de mois ne seront réglées par la coopérative que si la trésorerie de l'activité le permet. Le calcul de la trésorerie disponible est effectué dans les états de gestion, c'est ce montant qui détermine le règlement ou non des sommes.

Les salaires ou notes de frais n'ayant pas pu être réglés à l'entrepreneur seront systématiquement inscrits sur son compte courant.

### 6 Véhicules personnels

Les entrepreneurs se déplaçant avec leurs véhicules personnels doivent fournir à Elycoop une attestation de leur assureur spécifiant qu'ils sont couverts pour les déplacements professionnels. Ils s'engagent à maintenir cette couverture.

Les déplacements sont remboursés suivant le barème fiscal en vigueur qui intègre l'ensemble des frais liés au véhicule (achat, entretien, carburant, assurance...). L'achat de véhicule de société est impossible.

### 7 Compte courant

Le compte courant de l'entrepreneur est constitué des sommes issues de son activité non versées (frais et salaire) et des apports réalisés. Il est nécessaire pour financer les besoins de l'activité : délai de règlement des clients, stocks, investissements, ainsi que pour constituer une réserve de sécurité. La coopérative est en droit de refuser le remboursement du compte courant si, au moment de la demande, la trésorerie n'est pas disponible ou l'activité présente un risque de perte.

Si, lors de la clôture de l'activité ou en fin d'année comptable l'activité présente une perte, l'entrepreneur accepte par avance d'abandonner son compte courant à hauteur de la perte comptabilisée.

### 8 Assurance responsabilité civile

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire dès le démarrage de l'activité. Elle est contractée directement par Elycoop. Cette assurance est supportée par l'activité (prorata temporis, tout mois commencé étant dû). Toute modification de l'activité exercée doit être signalée à Elycoop pour modifier les conditions d'assurance.

### 9 Stocks

La constitution de stocks n'est possible que pour les entrepreneurs salariés. Le financement du stock doit être assuré par l'entrepreneur grâce à son compte courant. Un état des stocks devra être fourni trimestriellement. En cas de départ de la coopérative l'entrepreneur s'engage à racheter ce stock à sa valeur comptable, sur la base d'un inventaire précis.

Le compte courant devra être en mesure de financer ce rachat.

### 10 Immobilisations

Les achats d'immobilisations (matériel d'un montant supérieur à 500€ HT) ne pourront être effectués qu'avec l'accord de la coopérative. Le financement doit en être assuré par l'entrepreneur grâce à son compte courant. En cas de départ de la coopérative l'entrepreneur s'engage à racheter les immobilisations à leur valeur comptable (prix d'achat moins amortissements déjà financés par l'activité). Le compte courant devra être en mesure de financer ce rachat.

### 11 Impayés clients

L'entrepreneur est responsable du suivi des règlements de ses clients, sur la base des informations transmises par la coopérative.

En cas d'impayé la coopérative assure sur sa demande les relances nécessaires, jusqu'à l'envoi d'une première lettre recommandée. Au-delà, en cas de procédure judiciaire, les frais seront supportés par l'activité ainsi qu'un forfait de 50 €.

En cas de défaillance définitive du client l'activité supportera la perte.

### 12 L'entrepreneur s'engage en outre :

À transmettre immédiatement copie de tous les documents directement transmis par lui à des tiers ;

À fournir toutes les informations relatives au développement de son activité, notamment en terme de prévisions ;

À prévenir sans délai de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de son activité : contrat client non honoré, clients douteux, incident ou accident dont il serait victime ou qu'il aurait provoqué dans le cadre de son activité, baisse importante de son activité...

Indépendamment des délais de préavis dans le contrat de travail, il s'engage à informer Elycoop de sa volonté de mettre fin à son activité dès que se dessinent pour lui d'autres perspectives ;

À respecter strictement les modalités administratives et pratiques mises en place pour la gestion de la coopérative ;

À transmettre à Elycoop et aux autres entrepreneurs les informations (stratégiques, commerciales, techniques) qui pourraient être utiles à la collectivité, sous la réserve évidente que cela ne mette pas en péril sa propre activité ;

À participer régulièrement aux rencontres organisées et aux formations proposées par la coopérative.

### 13 Non concurrence

Sauf accord des deux parties, les entrepreneurs d'Elycoop s'interdisent d'exercer dans un autre cadre juridique la même activité que celle développée au sein de la coopérative. Par contre la fin de la relation contractuelle supprime de fait cette clause, l'entrepreneur étant libre de tout engagement vis à vis d'Elycoop.

Pour les salariés associés s'applique en outre la clause prévue dans l'article 20 des statuts de la société portant sur l'interdiction pour tout associé d'exploiter directement ou indirectement une entreprise ayant le même objet qu'Elycoop, c'est à dire d'administrer une autre coopérative d'activités.

En interne l'entrepreneur s'engage à ne pas pratiquer de concurrence déloyale vis à vis des autres entrepreneurs.

### 14 Gestion des conflits

En cas de conflit dans l'application de ces règles l'entrepreneur s'engage, avant tout recours devant une juridiction officielle, à rechercher une solution amiable avec, dans l'ordre, la direction d'Elycoop, le Conseil d'Administration et l'assemblée des associés.

Si le salarié est également associé, l'article 46 des statuts de la société régleme également les conditions d'arbitrage entre la Scop et les associés ou anciens associés (commission d'arbitrage du mouvement coopératif).

Fait à Villeurbanne, le \${contrat.date\_signature}

**\${membre.prenom} \${membre.nom}**

Signature

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

**Elycoop** - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠

## ATTESTATION

Je soussigné, Sam BLAKAJ, Directeur Général de la SCOP SA Elycoop, atteste que **\${membre.prenom} \${membre.nom}**, demeurant  `${membre.adresse_postale}`, développe son projet professionnel de  **\${activite.description}**, en vue de la création de son emploi.

L'activité de  **\${membre.prenom} \${membre.nom}** est hébergée juridiquement par la Coopérative Elycoop.

**\${membre.prenom} \${membre.nom}** doit à ce titre prospecter sa clientèle et effectuer toute démarche nécessaire au développement et à la gestion de son activité.  **\${membre.prenom} \${membre.nom}** participe à cet effet aux réunions de travail nécessaires depuis la signature de son CAPE, le  `${contrat.date_debut}`.

**\${membre.prenom} \${membre.nom}** reste  `${inscrit/inscrite}` sur la liste des demandeurs d'emploi, conformément aux articles 20 et 21 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique et le décret n° 2005-505 du 19 mai 2005.

La coopérative Elycoop ne verse pas de rémunération à  **\${membre.prenom} \${membre.nom}** dans le cadre du CAPE, tant que  **\${membre.prenom} \${membre.nom}** ne réalise pas un chiffre d'affaires supérieur aux frais liés à l'exercice de son activité pour ladite période et  **\${membre.prenom} \${membre.nom}** n'immatricule pas son activité au registre du commerce et des sociétés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Villeurbanne, le  `${contrat.date_signature}`

Le Directeur Général d'Elycoop  
Sam BLAKAJ

## Attestation d'usage et restitution de matériel de l'entreprise

Elycoop SCOP SA atteste que tout matériel amortissable acquis par Elycoop et confié à **\${membre.prenom} \${membre.nom}** pendant toute la durée de ces contrats CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) ou ESA (**\${entrepreneur-salarié associé /entrepreneure-salariée associée}**), demeure la propriété d'Elycoop SCOP SA.

Il est convenu que **\${membre.prenom} \${membre.nom}** ne pourra utiliser ce matériel à d'autres fins que des fins professionnelles.

À noter la faculté offerte à **\${un salarié /une salariée}** d'utiliser le matériel de l'entreprise de façon permanente à des fins personnelles fait l'objet d'une autorisation écrite d'Elycoop et peut constituer un avantage en nature soumis à cotisations sociales.

Il est entendu que le matériel confié par Elycoop SCOP SA et utilisé par **\${membre.prenom} \${membre.nom}**, a pour but le développement de son activité entrepreneuriale ainsi s'engage à racheter le matériel à sa valeur résiduelle au moment de la rupture de ses relations contractuelles avec Elycoop SCOP SA et quel que soit le motif de cette rupture.

Fait pour valoir ce que de droit  
A Villeurbanne, le **\${contrat.date\_signature}**

Signature **\${membre.prenom} \${membre.nom}**

Signature Direction

## Autorisation d'utilisation de photographies

Je \${soussigné/soussignée},  
\${MEMBRE.NOM}  
\${membre.prenom}  
\${Né/Née} le \${membre.date\_naissance}

Autorise Elycoop désigné ci-après :

Elycoop  
Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne

à reproduire, présenter et/ou diffuser la ou les photographies prises par Elycoop me représentant, pour les usages suivants :

- Publication dans une revue, ouvrage ou journal présentant la coopérative et ses entrepreneurs
- Publication pour une publicité
- Présentation en public lors d'une manifestation organisée par Elycoop
- Publication sur les réseaux sociaux d'Elycoop : page Facebook, fil twitter, pages LinkedIn ...
- Présentation sur le site internet d'Elycoop et/ou d'un site des coopératives du mouvement

Cette autorisation est valable jusqu'au 31/12/2030

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée.

**Si je souhaite accroître ma notoriété je peux communiquer mes identifiants de comptes :**



Fait à Villeurbanne, le \${contrat.date\_signature}

Signature

## DECLARATION LIEU DE TRAVAIL

En application de l'article L. 7332-2 du Code du travail, chaque entrepreneur détermine ses conditions de travail, ses horaires ainsi que ses conditions de santé et de sécurité au travail.

De ce fait, je  $\{\text{soussigné/soussignée}\}$ ,  **$\{\text{membre.prenom}\}$   $\{\text{membre.nom}\}$**   
 $\{\text{entrepreneur/entrepreneure}\}$  chez Elycoop, atteste que je travaille à l'adresse suivante :

.....  
.....  
.....

Ce lieu est défini en tant que point de départ pour les indemnités kilométriques de déplacement.

- Si c'est un local merci de joindre le bail et l'attestation d'assurance
- Si c'est un espace de co-working, merci de joindre le contrat
- Si c'est le domicile de  $\{\text{l'entrepreneur/l'entrepreneure}\}$ , merci de joindre l'attestation sur l'honneur de conformité électrique et l'attestation d'assurance multirisque habitation.

Fait pour faire valoir ce que droit,

A Villeurbanne, le  $\{\text{contrat.date_signature}\}$

**$\{\text{membre.prenom}\}$   $\{\text{membre.nom}\}$**

Signature :

**L'encaissement de mes factures est un enjeu essentiel dans la gestion de mes activités !**

Même si je ne pense pas tout de suite à cela lors de mon intégration à Elycoop, la relance des factures impayées fait partie des services mutualisés d'Elycoop pour sécuriser mon activité. Deux options me sont proposées. Il est possible de changer d'option en complétant le formulaire « help compta ».

Petit rappel, pour chaque prestation, je dois obligatoirement établir un contrat avec mon client et le faire signer par Elycoop.

Je  $\{soussigné/soussignée\}$ ,  $\{\text{membre.prenom}\} \{\text{membre.nom}\} \{\text{entrepreneur/entrepreneure}\}$  chez Elycoop, décide de choisir l'option :

**OPTION 1 : Je m'occupe moi-même de mes relances car ce point est important dans ma relation clients.**

Je dois être vigilant(e) dans le suivi administratif de mes relations commerciales et m'assurer que tous les échanges avec mon client se font par écrit (mail avec accusé réception, courrier recommandé avec accusé réception...) Il est toujours plus prudent de conserver une preuve écrite !

**OPTION 2 : Elycoop s'occupe de relancer mes clients**

Dans ce cas de figure, une relance systématique sera réalisée par le pôle comptable par courrier postal tous les mois pour les factures échues depuis 1 mois. Je serais informé la veille par un mail générique que un ou plusieurs de mes clients seront relancés pour des factures impayées. Si je souhaite connaître les détails, suite à ce mail, je pourrai consulter Louty en sélectionnant mes factures échues depuis 1 mois (et plus).

Selon les situations, le Pôle Comptable peut envoyer jusqu'à 3 courriers de relances avant un 4e courrier de mise en demeure (délai de 2 semaines à un mois entre les différents courriers).

! Pour que les relances soient réalisées dans les meilleures conditions, je dois m'assurer que ma fiche client sur Louty renseigne bien pour le client : un nom de contact, un mail, une adresse postale, un numéro de téléphone.

Sur simple demande par mail à [relance@elycoop.fr](mailto:relance@elycoop.fr) je peux demander une copie des courriers envoyés. Ces relances se font sans frais pour ton activité. Le coût correspondant est pris en charge par Elycoop dans le cadre de la contribution coopérative.

Date :

$\{\text{membre.prenom}\} \{\text{membre.nom}\} \{\text{entrepreneur/entrepreneure}\}$

Signature

N° URSSAF : 827000002100872101

Villeurbanne, le \${contrat.date\_signature}

Madame, Monsieur,

Je vous informe par la présente que, conformément aux articles 20 et 21 de la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique et au décret n° 2005-505 du 19 mai 2005, nous avons conclu un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) avec :

**\${membre.prenom} \${membre.nom}**  
demeurant \${membre.adresse\_postale}, \${né/née} le \${membre.date\_naissance} à  
\${membre.ville\_naissance} \${membre.pays\_naissance}, n° sécurité sociale :  
\${membre.numero\_securite\_sociale} \${membre.cle\_numero\_securite\_sociale}.

Ce CAPE est conclu à dater du \${contrat.date\_debut} pour une durée de \${contrat.duree}, soit jusqu'au \${contrat.date\_fin}, et éventuellement renouvelable deux fois.

Vous en trouverez une copie ci-jointe.

Je reste à votre disposition pour toute précision et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Général d'Elycoop  
Sam BLAKAJ

www.urssaf.fr

Demande présentée à l'Urssaf de :

URSSAF de Lyon

Dénomination ELYCOOP

Adresse  
Pole Pixel Bat B  
26 rue Emile Decorps  
69100 Villeurbanne

### CADRE LÉGAL

**Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique** (loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 et articles L. 127-1 à L.127-7 du code de commerce)

La structure qui met à la disposition du porteur de projet un appui, des moyens pédagogiques, logistiques et des conseils personnalisés assume la responsabilité technique, financière et juridique des actes afférents à la préparation et à l'activité débutante.

Cette structure informe son Urssaf de la signature du contrat d'appui en utilisant le présent document et ce, sans avoir recours à la DUE.

Une déclaration doit être effectuée pour chaque contrat.

Madame, Monsieur,

Afin de déclarer la conclusion d'un contrat d'appui au projet d'entreprise, nous vous invitons à compléter ce document et à le transmettre à votre Urssaf en y joignant une copie du contrat d'appui signé par les deux parties.

Le cas échéant, vous devez adresser les avenants ultérieurs au contrat et en signaler la rupture.

Mes collaborateurs se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Respectueusement.

Le Directeur

### 1 IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE D'APPUI

Nom ou raison sociale de la structure d'appui	Elycoop
Identifiant SIREN ou SIRET (si la notification ne concerne que l'établissement)	4 2 9 8 5 1 6 3 7 0 0 0 3 4
N° de compte Urssaf	827000002100872101

### 2 IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DU CONTRAT

Nom du bénéficiaire	\$(membre.nom)
Prénom du bénéficiaire	\$(membre.prenom)
N° de Sécurité sociale	\$(membre.numero_securite_sociale) \$(membre.cle_numero_securite_sociale)

### 3 INFORMATION SUR LE CONTRAT D'APPUI (cocher la case correspondante)

<input checked="" type="checkbox"/>	CONTRAT INITIAL	Date de signature du contrat	\$(contrat.date_signature)	Date de début du contrat	\$(contrat.date_debut)
				Durée initiale du contrat	\$(contrat.duree)
<input type="checkbox"/>	RENOUVELLEMENT	Date de l'avenant	/ /	Durée de la prolongation	
<input type="checkbox"/>	RUPTURE	Date de la rupture	/ /		

Villeurbanne

Fait à \$(contrat.date\_signature)  
le : / /

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de notre organisme.

Signature



## Questionnaire d'entrée d'une opération cofinancée par le FSE+

**NOM DE L'OPERATION : Promotion des CAE et Accompagnement des Entrepreneurs-Salariés des CAE**.....

**Nom du participant** : \${membre.nom}.....

**Prénom** : \${membre.prenom}.....

**Date de naissance** : \${membre.date\_naissance}..... (jj/mm/aaaa)

**Courriel** : .....@.....

**DATE D'ENTREE DANS L'OPERATION** : \${contrat.date\_debut}.....

**Genre** :  Femme  Homme

**Nationalité** :  UE (Union Européenne)  HORS UE (hors Union européenne)  ND (non déterminé)

**Parents étrangers** :  Oui  Non  Ne souhaite pas répondre

**Adresse** (n° et nom de rue) : .....

**Code postal** | | | | |

**Commune de résidence** : .....

**N° de téléphone** : .....

### Niveau d'instruction (diplôme le plus élevé) :

- CITE\_0 -> Inférieur à l'école primaire, vous n'êtes jamais allé à l'école
- CITE\_1\_2 -> Primaire, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> (secondaire 1<sup>er</sup> cycle), Brevet des collèges, CAP, BEP, 2<sup>nde</sup> professionnelle (technique cycle court)
- CITE\_3\_4 -> Baccalauréat général ou technologique, Bac Pro, Brevet professionnel (BP)
- CITE\_5\_8 -> DEUG, BTS, DUT, Ecoles d'infirmières, Licence, Maîtrise, Grande école, Ecole d'ingénieur, Ecole de commerce, Master recherche ou professionnel, DEA, DESS, Doctorat

### Situation à l'entrée :

- EMPLOI (y compris indépendant)
- RECHERCHE\_EMPLOI\_MOINS\_6\_MOIS
- RECHERCHE\_EMPLOI\_6\_12\_MOIS
- RECHERCHE\_EMPLOI\_PLUS\_12\_MOIS
- FORMATION – en formation ou en enseignement
- INACTIF – Inactif, ni en formation, ni en enseignement

### Reconnaissance handicap :

- Oui
- Non

### Risque exclusion :

- Oui
- Non
- NSP - Ne souhaite pas répondre

N° de code analytique \${membre.matricule}

\${membre.prenom} \${membre.nom}

### Fiche récapitulative

**Nom :** \${membre.nom}

**Prénom :** \${membre.prenom}

Nom de jeune fille : \${membre.nom\_naissance}  
\${membre.nombre\_personnes\_a\_charge} enfant (s)

Nombre d'enfants :

Date de naissance : \${membre.date\_naissance}

Ville de naissance : \${membre.ville\_naissance}

N° S.S. : \${membre.numero\_securite\_sociale} \${membre.cle\_numero\_securite\_sociale} Nationalité : \${membre.nationalite}

**Adresse :** \${membre.adresse\_postale}  
\${membre.adresse\_postale.code\_postal} \${membre.adresse\_postale.ville}  
N° de téléphone \${membre.numero\_telephone}  
Adresse mail : \${membre.adresse\_email}

### Contrats

**Cape :** Cape 1 du \${contrat.date\_debut} au \${contrat.date\_fin}  
Cape 2 du                    au  
Cape 3 du                    au

**Contrat Esa :** à partir du

**Demande de sociétariat :** avant le

**Statut**

Cadre

Non Cadre

**Mutuelle**

Isolé

Couple

Famille

Pas de mutuelle

Justificatif (de la non adhésion à la mutuelle)

### Pièces fournies

Pièce d'identité

CV

Carte Grise

Attestation Sécurité Sociale

Diplômes

Permis de conduire

RIB

Photo

Assurance véhicule

Descriptif assurance

Chèque formation

Entreprendre, coopérer. Vivez l'expérience !

Elycoop - SCOP SA à capital variable - SIRET : 429 851 637 00034 - 429 851 637 RCS Lyon - APE : 7022Z

Pôle Pixel Bat. B 26 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne

☎ 04 72 81 96 01 - contact@elycoop.fr - www.elycoop.fr - 04 72 81 95 84 📠